

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

SI N° 91-106

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 10 Octobre à 18 heures Le
Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

03 Octobre 1991

DATE D'AFFICHAGE

03 Octobre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,
BERLAND, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU,
COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme
PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers
formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. MOST, Maire
M. DINDINAUD par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALCHEUR, ALONSO, BARRIERE, MOULINEAU

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN - PROPRIETE DE MR RICOUX

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Rapporteur expose :

Par promesse en date du 2 Août 1991, Monsieur RICOUX demeurant 13 Boulevard de la côte d'argent à ROYAN s'est engagé à vendre à la Ville son terrain, sis 159 AVENUE DE ROCHEFORT, cadastré section BL N° 16 pour 281m², moyennant la somme de 30.000 Francs.

Cette acquisition permettrait d'aménager le carrefour AVENUE DE ROCHEFORT / RUE DES COURLIS, équipé de feux tricolores.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur
- VU la promesse de vente en date du 2 AOUT 1991
- VU le plan parcellaire
- VU l'avis favorable de la Commission des Permis de Construire
- CONSIDERANT que cette acquisition permettrait d'améliorer le carrefour
- APRES en avoir délibéré

D E C I D E

- d'acquérir à l'amiable la parcelle sise 159 AVENUE DE ROCHEFORT cadastrée section BL N° 16 pour 281m² dépendant de la propriété de Monsieur RICOUX demeurant 13 Boulevard de la côte d'argent moyennant la somme de 30.000 Francs
- de désigner Maître DUFOUR, notaire du vendeur, pour la rédaction de l'acte authentique
- d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours lors de la signature de l'acte

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre
MM. les Membres Présents,
Pour extrait conforme

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 21 Octobre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT